



**PROASSMAT  
& ASSFAM**

**UN SYNDICAT QUI VOUS RASSEMBLE**

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX  
N° Siret : 823 805 247 00025

## **Rapport Moral Année 2024**

L'UNSA PROASSMAT&ASSFAM national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014).

Avant toute chose, j'adresse **mes plus vifs et chaleureux remerciements** à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT&ASSFAM
- Les membres du Bureau et du conseil d'administration
- Toutes les composantes de l'UNSA, notamment secrétaires nationaux, UD, UR.
- La FESSAD

### **Nombre d'adhérents 2024**

Nous avons fini l'année 2024 à **9399 adhérents répartis sur la totalité des départements de la métropole et 4 ultra-marin.**

### **Secrétaires syndicaux**

Elles/ils sont mandaté.e.s par le syndicat national pour le représenter dans leurs départements respectifs.

ALEXANDRE Karine  
ASSET Florence  
BECKRICH Christelle  
BELON Adeline  
BORA Déborah  
BOSSI Laurent  
CERET Danièle  
DELAVALLEE Emilie  
DA SILVA Christelle  
DE SOUSA MACEIRA Marie  
GEINDREAU Céline  
GRAEBER Séverine  
GUEDEAU Betty  
GRAVINA Sonia  
IBARRA Martine

1 rue Buffon– 85700 POUZAUGES

Mail : [contact@unsaproassmat.org](mailto:contact@unsaproassmat.org) Site : <http://www.unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsaproassmat/>

LETEURTRE Séverine  
LIMOUSIN Monia  
MARIDET Catherine  
MENETRIER Anne-Laure  
MONTELLA Aline  
NGUYEN Anne-Claire  
NOCERA Angélique  
PLANCHET Céline  
ROHART Sandrine  
ROUFFAUD Olivier  
THIBEAU Vanessa  
TROUCHE Sandrine

Les MAM et les Crèches familiales ont un membre du Bureau dédié.

### **Changement de nom :**

Pour plus de cohérence, le syndicat à changer de nom en septembre 2024, lors de notre congrès annuel. Les ASSFAM ont été pleinement intégrées dans l'appellation du syndicat qui devient UNSA PROASSMAT&ASSFAM.

### **Statistiques**

Cette année, nos délégués ont traité près de **7000 contacts** (téléphones, mails, messages privés), les **8** membres du bureau : **10553 contacts**. **La profession privilégie de plus en plus les questions sur nos groupes Facebook.**

### **Auxquels s'ajoutent :**

**7117 questions** dans notre forum adhérents traitées par Corinne DAUPHIN et Danièle CERET et Hayatt BOUHLASSI

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG :  
632110 **Visites** cette année.

Groupes Facebook public UNSA PROASSMAT&ASSFAM, création au 1<sup>er</sup> avril 2017 : **29700 membres inscrits.**

**Une page unsaproasscom a été ouverte par le nouveau secteur communication de l'UNSA PROASSMAT&ASSFAM. Elle permet de fluidifier les échanges de questions/réponses sur le groupe facebook.**

**Notre groupe Facebook spécial adhérents où sont inscrits un quart environ de nos adhérents génèrent plus de 1500 questions et 8000 commentaires par mois.**

Les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des



interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

## **Réunions avec l'UNSA**

**L'UNSA PROASSMAT&ASSFAM est le premier syndicat du secteur privé de l'UNSA.**

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) Bureaux fédéraux FESSAD : Audrey BESNARD-LESCENE est élue au bureau fédéral.
- 2) Conseil national de l'UNSA : Un deuxième siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Audrey BESNARD-LESCENE sera désormais accompagnée de Maïté COUBAT deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) Bureau National de l'UNSA : Audrey BESNARD-LESCENE continue sa participation aux 4 bureaux annuels de l'UNSA nationale accompagnée d'Hayatt BOUHLASSI
- 4) Conseils régionaux et départementaux : Nous siégeons à l'UR (union régionale de l'UNSA) en nouvelle Aquitaine et dans toutes les UD (union départementale). Nos délégués prennent contact avec les UD de leur département et commencent à siéger dans les instances locales.

## **Le comité de Filière petite enfance**

Création en décembre 2021, un comité de filière petite enfance à l'initiative du Ministre Adrien Taquet. L'UNSA mais aussi l'UNSA PROASSMAT&ASSFAM représentée par Audrey BESNARD-LESCENE et Maïté COUBAT est signataire du contrat constitutif et participe aux réunions des différents groupes et au bureau de ce comité. Les travaux prévus pour 3 ans regroupent tous les acteurs de la petite enfance : entreprises, salariés, secteur collectif et secteur individuel.

## **Le groupe de travail sur les impayés**

Un groupe de travail sur les impayés a été mis en place, en effet une de nos revendications est qu'un fond de garantie des salaires soit créé sans passer par pajemploi.

Lors d'une visio pendant laquelle la Ministre Mme Aurore BERGE a annoncé que Pajemploi+ garantirait non plus un mais deux mois de salaire pour le 2eme semestre 2024 puis 3 mois pour 2025.

Un nouveau rendez-vous de ce groupe de travail aura lieu en 2025.

Audrey BESNARD-LESCENE a intégré d'autres groupe de travail comme la CPNEFP/la CPPNI et est au CA du SPSTN



## Interviews

Notre syndicat est régulièrement interviewé par la presse spécialisée ou non et par les médias (L'Assmat, Les Pros de la petite enfance, mais aussi France Bleue, etc) sur les sujets brûlants du moment concernant les assistants maternels.

## Dossiers litiges

Pour l'année 2024, 139 dossiers ont fait l'objet d'une étude juridique par nos soins, vérification des calculs et lettre de mise en demeure aux employeurs.

A la suite de notre action, 33 dossiers ont été classés (en général parce que l'employeur s'est exécuté) 55 ont été transmis à la protection juridique, le reste des dossiers a été pris en charge par un défenseur UNSA (lorsque le conflit est né avant l'adhésion).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les litiges que nous réglons par une simple conversation téléphonique ou un mail avec l'assistante maternelle et/ou l'employeur.

Nous recherchons dans la mesure du possible à confier nos dossiers aux avocats du réseau UNSA.

**Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.**

**Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.**

## Protection juridique

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 17,50 €.

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les délégués UNSA PROASSMAT&ASSFAM ou les membres du Bureau, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

## Assurance RCP

Nous vous conseillons Nounou Assure qui propose une assurance RCP avec dommages aux biens pour une cotisation d'environ 24 € annuelle.

## Assurance dirigeants

Nous avons souscrit une assurance chez MACIF pour couvrir les membres du bureau et la Secrétaire Générale de tout risque contentieux contre le syndicat ou leur personne. Celle-ci concerne également les salles prêtées par les mairies ou associations.



## **Parrainage**

Nous avons instauré un système de parrainage depuis le milieu de l'année 2019 :

- Toute adhérente qui parraine une nouvelle adhérente reçoit un contrat de travail gratuit.

En 2024 nous comptabilisons 950 parrainages.

## **Nos adhérents ont reçu en 2024 :**

- 1) **Un contrat de travail**
- 2) **Un agenda 2024**
- 3) **Un registre de médicaments**
- 4) **Un calendrier**
- 5) **En cadeau : un protège document**

Cette année, le pack adhérent a été envoyé en deux fois.

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

## **Outils**

Tous les outils se déclinent sous plusieurs formes :

- En ligne via le site [unsaproassmat.org](http://unsaproassmat.org)
- Non liés à télécharger sous Excel ou libre office
- Liés uniquement sur Excel

## **Cotisations**

Le bureau national a fixé pour 2024 la cotisation à 65 €. Un tarif spécial MAM a été mis en place 60€ pour 2 AM, 58€ pour 3AM et 56€ pour 4 AM

Sur ce montant :

- ✓ 17,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 24,00 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 23,50 € pour financer l'impression de tous nos documents mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris la prise en charge pour nos délégués d'un téléphone portable et d'une carte SIM à nos délégués. Frais également d'organisation du congrès annuel.



Compte tenu de la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, il est primordial de veiller à ce que les comptes soient transparents, ce qui est essentiel pour assurer la représentativité, en ce sens nous confions notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

AVEC VOUS, POUR VOUS ! MAIS PAS SANS VOUS !

Syndicalement votre !

Pour le bureau, la secrétaire générale UNSA PROASSMAT&ASSFAM

Audrey BESNARD-LESCENE

